

Classe	Description classe	Attribut / Nom technique	Alias / Nom logique	Format / Type	Longueur / Lenght	Domaine de valeurs : code	Domaine de valeurs : valeurs	Obligatoire / Required	Description	Remarques / Exemple
RC_HIERAR	Hiérarchie des routes cantonales	NO_RHRC	N°	String	8			FAUX	N° RHRC	
		HIERARCHIE	Hiérarchie	String	0 15 1 2		Base Complémentaire Intérêt local	FAUX	Hiérarchie des routes cantonales	a. les routes du réseau de Base (B), qui ont notamment pour fonctions de relier les centres cantonaux et régionaux entre eux dans le canton et hors du canton, de desservir les pôles économiques du canton et les centres touristiques ainsi que d'assurer l'accessibilité aux jonctions autoroutières et au réseau des routes nationales. L'accès latéral à ces routes est limité ; b. les routes du réseau complémentaire (C), qui ont notamment pour buts d'assurer l'accessibilité locale dans les zones fortement urbanisées, d'offrir un complément de maillage routier accessible au trafic des poids lourds pour desservir les pôles économiques secondaires, de favoriser la reprise du trafic depuis les voiries communales et cantonales d'intérêt local ainsi que de délester le réseau de Lot 1 lorsque celui-ci est saturé ; c. les routes du réseau d'intérêt local (IL), qui servent notamment à assurer les liaisons entre localités dans les zones à faible densité de population.
		CATEGORIE	Catégorie	String	0 15 1		Principale Secondaire	FAUX	Catégorie des routes cantonales	Application cantonale de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) Pour l'usager de la route, les dispositions concernant la priorité vis-à-vis des routes principales qui sont réglées dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) sont particulièrement significatives : Les routes principales sont des routes désignées par le signal «Route principale» sur lesquelles les conducteurs, en dérogation à la priorité de droite prévue par la loi, bénéficient de la priorité aux intersections ». Les panneaux indicateurs des routes principales et les panneaux de localités situés sur les routes principales ont un fond bleu. Les routes secondaires sont toutes les routes dont le début n'est pas signalé d'une façon particulière et sur lesquelles sont applicables les règles générales de circulation (p. ex. la priorité de droite). Ainsi, toutes les autres routes (excepté les routes nationales et principales) sont donc des routes secondaires. Les panneaux indicateurs et de localité sont sur fond blanc.
		CREE_PAR	Créé par	String	255			VRAI	Créé par	Généré automatiquement
		DATE_CREATION	Créé le	Date				VRAI	Date de création	Généré automatiquement
		MODIFIE_PAR	Modifié par	String	255			FAUX	Modifié par	Généré automatiquement
		DATE_MODIFICATION	Modifié le	Date				FAUX	Date de modification	Généré automatiquement